

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Affaire n° 20S0048 Services de télésurveillance et d'intervention dans les bâtiments communaux- Lot1 services de télésurveillance- Avenant de prolongation n°2**

N° : VA\_DEC2025\_190  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R194-7 du Code de la commande publique

### **décidons**

De conclure un avenant de prolongation n°2 avec la société ARTEMIS TELESURVEILLANCE, titulaire du lot 1 service de télésurveillance du marché « Service de télésurveillance et d'interventions dans les bâtiments communaux » domiciliée à ROUBAIX (59100).

La durée est prolongée de 3 mois, soit du 01/04/2025 au 30/06/2025.

Imputation comptable : 6228 020 2200  
Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mercredi 19 mars 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-209814-AU-1-1  
Date AR Préfecture : lundi 24 mars 2025